

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

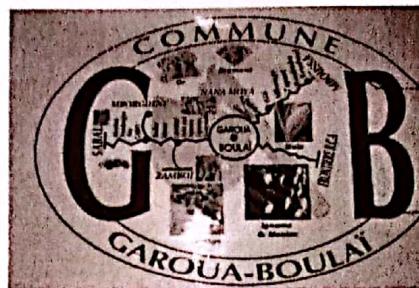
REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE GAROUA-BOULAI

SECRETARIAT GENERAL

BP : 46 Garoua-Boulai-Cameroun



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

GAROUA-BOULAI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

P.O BOX : 46 Garoua-Boulai-Cameroun

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE GAROUA BOULAI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN° **013**/AONO/CGB/CIPM/2023 DU **30 MAI 2023**

POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET AUTRES OUVRAGES DE CANALISATION DES EAUX DE RUISELLEMENT ET L'ENTRETIEN DES VOIES DE CIRCULATION AU LIEU DIT SOURCE KADEY, QUARTIER KADEY, DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI, DÉPARTEMENT DE LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : FEICOM/Commune de Garoua-Boulai-Exercice 2023

Le Maire de la Commune de Garoua Boulai lance pour le compte de l'État du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus indiqués.

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

Dans le cadre de la sécurisation des habitations de la population de la ville de Garoua Boulai et autres usagers de passage, le Maire de la Commune de Garoua Boulai, Maitre d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction des murs de soutènement et autres ouvrages de canalisation des eaux de ruissellement, et l'entretien des voies d'accès au site suite à la dégradation avancée de la Source KADEY, au quartier KADEY, dans la Commune de Garoua Boulai, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux à réaliser dans le cadre du contrat portent sur les tâches suivantes:

Série 000 – INSTALLATION

- Installation du chantier ;
- Amenée et repli du matériel.

SERIE 100 : PREPARATION DU CHANTIER

- curage des points de construction des murs de soutènement au lieu-dit source Kadey ;
- dégagement du lit de source Kadey pour écoulement externe des eaux de ruissellement ;
- Plus-value aux prix 101,102.

SERIE 200 :

- fouilles en terrain ordinaire pour enrochement du soubassement ;
- Remblaiement des fouilles ;
- Remblai contigu aux ouvrages ;
- Remblai provenant d'emprunt ;

Série 300 - ENROCHEMENT FONT DE FOUILLE POUR STABILISATION MURS DE SOUTAINEMENT

- Béton de propreté ;
- Fourniture et mise en place des enrochements hourdés de mortier pour nivellation font de fouille et stabilisation murs de soutènement ($H=1,05m$) ;
- Maçonnerie de moellons pour les murs de soutènement et évacuation externe ($H =4m$) ;
- Béton armé pour poteaux de relai et chaînage ;
- Fourniture et mise place de garde-corps métallique ;
- Peinture anti-corrosive ;
- Dallage en béton ordinaire sur chaussée pour protection murs de soutènement ;

Série 400 - TERRASSEMENT- CHAUSSEE

- Démolition des ouvrages vétuste en maçonnerie ou en BA ;
- Fouilles pour fossés maçonnées ;

- Remblai provenant d'emprunt ;
- Mise en forme de la plate-forme ;
- Couche de roulement;
- Reprofilage compactage ;

Série 500 - ASSAINISSEMENT - DRAINAGE

- Fossés maçonnées (piste1 : 300m et piste 2 :100m) ;
- fourniture et pose d'un passage de buses en béton armé ø 120 y compris tête et puisard ;

Série 600 - EQUIPEMENTS

- Panneau triangulaire type A ou AB ;

Série 700 - CIRCULATION

- Maintien de la circulation ;

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de six(06) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun ayant des compétences avérées dans le domaine considéré.

5- FINANCEMENT ET MONTANT PREVISIONNEL

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM/Commune de Garoua-Boulai Exercice 2023.

Le Montant prévisionnel pour l'exécution desdits travaux est de: **Trois cent un millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante (301 297 050) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

6- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **Six millions vingt mille neuf cent quarante un (6 025 941) francs CFA.**

7- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de Garoua Boulai, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **Deux cent mille (200 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Garoua Boulai.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés à la Mairie de Garoua Boulai (Secrétariat Général de la Mairie) contre récépissé, au plus tard le **27 JUIN 2023** à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013 /AONO/CGB/CIPM/2023 DU 30 MAI 2023 POUR L'EXÉCUTION
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE SOUTAINEMENT ET AUTRES OUVRAGES DE CANALISATION
DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET L'ENTRETIEN DES VOIES DE CIRCULATION AU LIEU DIT SOURCE KADEY,
QUARTIER KADEY, DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DÉPARTEMENT DU
LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST
«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»**

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres parvenues hors délai ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

Les offres parvenues après la date et heure limite de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis d'Appel d'Offres sera déclaré irrecevable.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un seul temps dans la salle de réunion de la Mairie de Garoua Boulaï le **27 JUIN 2023** à 11 heures précises par la commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Garoua Boulaï, en présence des ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITÈRES D'EVALUATION DES OFFRES

A- Critères élémentaires :

a) Offres Administratives

- 1) Absence d'une caution de soumission;
- 2) Pièces falsifiées;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire;

b) Offres Techniques

- 1) Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- 2) N'avoir pas réunis au moins 80% de critères de qualification.

c) Offre Financière

- 1) Offre financière incomplet ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif.

N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B- Critères de qualification des offres techniques :

Les critères explicités dans le règlement particulier du DAO et à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de cinquante millions (50 000 000) FCFAoui
- 2) Les références de l'Entrepriseoui
- 3) La maîtrise du projetoui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrementoui
- 5) Le matériel et équipements essentiels.....oui
- 6) L'Organisation, le planning et la compréhension du projetoui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 80% seront examinées.

12- DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de six (06) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'encadrement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur le site des travaux. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

14- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administratif sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura un pourcentage de «oui» supérieur ou égale à 80% ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Garoua-Boulaï, Tel : 694 58 45 46 / 677 79 66 27.

Garoua-Boulaï, le **30 MAI 2023**

Ampliations :

- FEICOM
- DDTP/L&D/BTA
- DDMINMAP/L&D/BTA
- ARMP (pour insertion JDM)
- Pdt/CIPM/CGB
- Affichage



Adamou Abdou